

Appel à projets national 2021

Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs

Spectacle vivant & les Arts plastiques et visuels

Pour qui ?

Tout **groupe autonome** constitué d'au moins 4 personnes ayant une pratique artistique en amateur dans le domaine du spectacle vivant ou des arts plastiques et visuels.

Volet jeunesse : Pour les groupes constitués de jeunes de moins de 25 ans, les membres volontaires peuvent être réunis sous la responsabilité d'un adulte (pour les plus jeunes) qui les aide dans leur autonomisation.

Pour quoi ?

Le fonds vise à soutenir financièrement la collaboration entre un groupe amateur et un artiste professionnel et/ou un professionnel de la culture, nécessairement **extérieur au groupe** porteur du projet.

La collaboration le temps du projet avec un ou des professionnels doit permettre au groupe d'aborder une **nouvelle dimension artistique** de son travail et ainsi **d'évoluer dans sa pratique artistique**.

Attribution d'une aide financière comprise **entre 1 000 et 5 000 euros**, ne dépassant pas plus de 50 % du budget total du projet. En contrepartie, à l'issue du projet, un bilan financier et un bilan du projet seront exigés.

Comment ?

Dossier à compléter et à valider en ligne sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr

Pour plus de détails, consulter le règlement 2021. Exemples de projets soutenus disponibles en ligne.

Quand ?

Date limite de validation des candidatures le **15 Mars 2021**.

Réunion de la commission la première quinzaine de Juin.

Résultats en ligne sur le site du Ministère de la culture dans la première quinzaine de juillet 2021.